



Courrier U.F.I.C.T.

Bulletin d'information du Bureau de l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Délégués médicaux - N°219 - DECEMBRE 2013

L'Édito



Imprimé par nos soins :
FNIC CGT
263, rue de Paris - Case 429 -
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic@cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Bimestriel : 2,74€
Directeur de Publication :
Gilles HELLIER
ISSN 0248-787x
N° CPPAP : 0618 S 06522

COMBATTRE LE COÛT DU CAPITAL !

La fronde du patronat, du MEDEF, de la FNSEA, des grands patrons de l'agro-alimentaire, de la droite réunie et autres bonnets rouges, s'intensifie.

Avec le relai bienveillant des médias la thèse du « trop d'impôts » fait son chemin dans l'esprit des salariés.

Paradoxe... *Ils revendiquent des diminutions d'impôts et appellent l'Etat, donc les contribuables, à leur octroyer davantage d'aides publiques!* Le beurre et l'argent du beurre !

Cette guerre « anti-impôts » entraîne nombre de salariés, perdus, égarés, sous les banderoles des mêmes employeurs qui les exploitent, les sous payent, les font travailler le dimanche etc...



Si les salariés ont de bonnes raisons d'être dans la rue pour réclamer un impôt plus juste et mieux réparti, force est de constater qu'ils se trompent de partenaires pour les accompagner.

On peut aussi s'interroger d'une certaine tolérance du gouvernement devant le spectacle des destructions de portiques et radars sous le regard attendri des compagnies de CRS.

Nos 5 camarades, trainés devant les tribunaux pour avoir tagué "casse toi pov con" et refusé de se soumettre au relevé de leur ADN auraient souhaité autant de mansuétude.

Mais le patronat aurait tort de se gêner pour descendre dans la rue !

Le gouvernement reste *très attentif à leurs doléances au regard des niches fiscales qu'il leur octroie au travers du Crédit impôts compétitivité emploi (CICE)*, du Crédit impôts Recherche, de la niche Copé et de bien d'autres niches.

Mieux, le gouvernement a décidé de recruter dans « l'équipe pour la nouvelle France industrielle », la crème du grand patronat.

Ces patrons auront donc pour mission d'animer différents chantiers sur l'avenir industriel français... Le principal critère de sélection de ces dirigeants est apparemment le nombre de *suppression d'emplois* qu'ils ont chacun à leur actif...

Florilège du casting patronal : Antoine Frérot/Vivendi (-15 000 emplois) ; Carlos Ghosn/Renault Nissan (-7 500 emplois) ; Paul Hermelin/Cap Gemini (-22 000 emplois) ; Thierry Breton/SSII Atos (-22 000 emplois) ; Gilles Le Borgne/PSA (-12 000 emplois) ; Philippe Keryer/Alcatel Lucent (-10 000 emplois).

Oui, l'industrie française est malade mais ce ne sont pas ces prétendus « capitaines d'industries » qui n'ont cessé de détruire des emplois, imposer des réductions de salaires et augmenter l'intensité du travail qui sortiront l'industrie française de l'ornière dans laquelle ils l'ont conduit. On connaît leur leitmotiv... réduire le soi-disant « coût du travail ».

Non ! Ce ne sont pas le coût du travail ou les impôts qui empêchent le développement des entreprises mais le manque d'investissements et de budgets de recherche, l'insuffisance des niveaux de salaires et les ponctions financières des actionnaires.

Parlons donc du coût du capital !

Nous devons répondre à cette offensive patronale en démontrant que le seul coût qui pèse sur notre travail, c'est bien celui du capital.

Il faut arrêter les effets dévastateurs de la financiarisation et stopper la course infernale à la rentabilité financière.

Nous devons reprendre l'initiative sur ce terrain.

• Au sommaire de ce numéro :
Edito - Limiter le temps de travail des Cadres - Infos luttes. Vos rendez-vous syndicaux nationaux incontournables.
Contacts UFICT : Gentiane THOMAS (gentianethomas@gmail.fr) ou Patrick VANISCOTTE (patrick.vaniscotte@free.fr).

LIMITER LE TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES : UN LEVIER ESSENTIEL POUR OUVRIR DES CRÉATIONS D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS COMME POUR LES AUTRES CATÉGORIES DE SALARIÉS.

Le 26 juillet dernier, la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) du Ministère du travail a publié une enquête sur le temps de travail des salariés à temps complet donnant des éléments chiffrés pour la première fois depuis 2001. L'enquête révèle une durée moyenne hebdomadaire non pas de 35 heures mais de 39,5 heures de travail indiquant que les salariés en France travaillent plus qu'on ne le croit ! **Cette répartition n'est pas égale pour toutes les catégories, elle est de 44,1 h pour les cadres, de 38,8 h pour les professions intermédiaires (techniciens et agents de maîtrise) et de 38 h pour les ouvriers.**

Il est également noté la part croissante des salariés en forfait principalement des cadres qui est passée de 5 % en 2001 à 12 % en 2011.

Pour les cadres, l'horaire hebdomadaire est passé de 42,6 h en 2003 à 44,1 h en 2011. Et l'horaire annuel passe pour les cadres de 1765 h (2003) à 1867 h (2011). **Pour les seuls salariés en forfait jours la moyenne horaire annuelle est de 1939 heures !**

La « RTT forfait-jour » est donc devenue une loi de Rallongement du Temps de Travail ! Alors même qu'il existe ENCORE un Code du travail qui réglemente le temps de travail, même si la loi dite de « sécurisation de l'emploi » vient quelque que peu le bousculer.



Ces éléments pointent donc l'intensification du travail de ces dernières années. Le patronat développe ainsi l'idéologie d'un monde concurrentiel, nécessitant de produire en un temps le plus court possible. A cela s'ajoute la mise en place de nouvelles organisations du travail comme le *Lean Management* et le non remplacement ou la suppression de certains emplois moins qualifiés par des salariés plus qualifiés.

De plus il est choquant dans une période de chômage massif, notamment des jeunes diplômés, que certains salariés soient obligés de travailler en moyenne 44 h et plus par semaine.



La lutte contre le chômage passe aussi par le partage du travail.

Limiter le temps de travail des cadres est un levier essentiel pour ouvrir des créations d'emplois pour les jeunes diplômés comme pour les autres catégories de salariés, ce qui doit permettre aussi de rehausser le niveau des postes de travail confiés aux Ingénieurs et Cadres expérimentés afin de leur assurer un déroulement de carrière.

Nos industries n'échappent pas à ce phénomène d'intensification du travail. C'est pourquoi l'UFICT chimie va envoyer début 2014, à chacune des bases syndicales dépendant du périmètre de la Fédération Nationale des Industries Chimiques, une enquête sur le temps de travail.

L'objectif : prendre la mesure concrète des situations dans nos entreprises au périmètre de la Fédération Nationale des Industries Chimiques.

Car, il ne s'agit pas de revenir à la pointeuse, ni d'instaurer des dispositifs intrusifs de surveillance dans les ordinateurs. Si le concept de l'autonomie a un sens, il faut reconnaître aux Cadres la possibilité de relever les heures réelles de travail, sans sanction ni pression. Encore faut-il avoir un état des lieux précis sur le temps de travail effectué par les salariés des 12 branches de la FNIC. L'UFICT chimie compte sur vous.

La démocratie sociale mise à mal : le gouvernement veut mettre fin aux élections prud'homales.

Le Ministre du Travail, Monsieur SAPIN, annonce sa volonté de mettre fin à l'élection prud'homale au suffrage universel. Celle-ci serait remplacée par une simple désignation des conseillers par les organisations syndicales. Il justifie sa volonté par le coût trop élevé des élections et le peu de participation des salariés.

Ce projet comprendrait notamment la possibilité de procéder à ces modifications par voie d'ordonnance.

Ces arguments sont irrecevables ! **L'équilibre budgétaire prévaudrait sur les fondements de la démocratie ?**

Le gouvernement offre 20 milliards d'euros aux patrons dans le cadre de la loi du 14 juin 2013 et voudrait économiser 100 millions liés au coût de l'élection prud'homale sur le dos des salariés !!! Quel mépris pour les millions de salariés de ce pays que de leur ôter le droit le plus élémentaire dans une démocratie : **le suffrage universel, garant des droits et libertés !**

S'il y a, comme le dit le Ministre, trop peu de votants, c'est dû, notamment, au fait que peu de moyens sont donnés par les gouvernements successifs pour gagner, et permettre la participation la plus large possible des salariés lors de ces élections. De nombreux patrons font également pression sur les salariés pour les empêcher d'aller voter.

La CGT est totalement opposée à la fin des élections prud'homales au suffrage universel : **seul le scrutin prud'homal offre une véritable représentativité au niveau national et propose un véritable choix de représentants des salariés au sein des conseils de prud'hommes.** Sans cela, la représentativité exclurait, de fait, des millions de salariés de l'expression démocratique : salarié d'entreprise privée d'Institution Représentative du Personnel (Délégué du Personnel, Comité d'Entreprise, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail). De plus, dans de très nombreuses entreprises, les salariés n'ont pas le choix entre toutes les sensibilités syndicales. Et l'on sait les difficultés que la CGT rencontre pour s'implanter dans certaines entreprises, puisque, nous devons constamment faire face aux obstructions du patronat qui n'hésite pas à réprimer par tous les moyens le militantisme CGT.

Ainsi, ce que le patronat et la droite cherchaient à faire, à savoir affaiblir les syndicats et en particulier la CGT, trouverait de facto écho auprès du gouvernement avec la suppression des élections prud'homales qu'eux même combattaient en 2008. Lors des scrutins nationaux prud'homaux et TPE, l'audience électorale de la CGT est largement supérieure à

celle annoncée par le Ministère du travail en ce début d'année 2013.

La CGT met tout en œuvre pour combattre cette nouvelle régression sociale. Et elle en fera appel à TOUS LES SALARIÉS.

Pour s'opposer à ce projet gouvernemental scélérat, la pétition « **Élection des conseillers prud'hommes : Je signe pour !** » en ligne grâce au lien <http://www.cgt.fr/Je-signes-pour.html>.

Les informaticiens d'Air Liquide ne lâchent RIEN !

Alors que le groupe Air Liquide, leader des gaz industriels et médicaux, est un modèle de discrétion dans le paysage médiatique, cela n'a pas empêché **qu'une soixantaine de salariés, soit 50 % de l'effectif Français, majoritairement des cadres informaticiens du groupe Air Liquide,** manifestent le mardi 5 novembre pour montrer leurs mécontentements et leur refus sur de nombreux aspects du projet présenté par la Direction Générale.

Un évènement sans précédent dans l'histoire sociale d'Air Liquide. Ce projet « ambitieux » selon la direction, annonce en fait la filialisation de l'activité informatique du groupe et le transfert de plus de 200 salariés en Europe au sein d'une entité dédiée. Cela ne s'arrête pas là, car la direction affiche une double détermination, qui conduit à dégrader l'ensemble des accords collectifs en vigueur dans l'entreprise et appliqués à tous les salariés concernés. En tout, une dizaine d'accords sont non reconduits.

Pour les informaticiens qui ont choisi de rejoindre le groupe Air Liquide pour sa dimension internationale, ses perspectives de carrières et sa bonne stabilité en termes d'emploi, le constat est clair : **la Direction fait le choix délibéré de favoriser les intérêts financiers de ses actionnaires, en massicotant l'aspect social.** Et tout ce qui en faisait l'attractivité est aujourd'hui renvoyé à la table des discussions.

Leurs principales revendications : reconduire dans leur intégralité l'ensemble des accords collectifs, avec une garantie de transparence sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Sur l'aspect économique, la création de la filiale est également un point d'incompréhension collectif qui laisse place à la spéculation sur l'avenir à long terme. LA LUTTE CONTINUE. A suivre.

VOS RENDEZ-VOUS SYNDICAUX NATIONAUX INCONTOURNABLES DE 2014.

Le congrès de notre Fédération du 31 mars au 4 avril 2014 à l'île de Ré.



Bulletin d'inscription 39^{ème} congrès

SYNDICAT :

ADRESSE :

BRANCHE :

NOMBRE DE DELEGUES À INSCRIRE :

MODE DE TRANSPORT à indiquer pour une bonne organisation VOITURE TRAIN

HÉBERGEMENTS

Sans hébergement	300 € (par participant) X..... =	<input type="text"/>
Hébergement triple	350 € (par participant) X..... =	<input type="text"/>
Hébergement double	430 € (par participant) X..... =	<input type="text"/>
Arrivée le dimanche soir, supplément de	100 € (par participant) X..... =	<input type="text"/>
SOIT UN TOTAL À RÉGLER DE :		<input type="text"/>

PARTICIPE AU SOUTIEN FINANCIER EN PRENANT EN CHARGE :

Délégués de PME-PMI ou de nouveaux syndicats

Membres du personnel administratif (430 € X nombre)

Ou verse la somme de :

Pour que ces pré-inscriptions soient effectives, elles doivent être accompagnées des règlements correspondants à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX.

Le XVII congrès de l'UGICT du 20 au 23 mai 2014 à Dijon.

Il se déroulera du 20 au 23 mai 2014 à Dijon. 21 mandats sont à remplir pour la FNIC, pour lesquels la Fédération, via le bureau de l'UFICT, vous sollicitera très prochainement.

Le prix : 390 euros/ mandaté comprenant l'hôtellerie (en chambre individuelle), la restauration du midi et le repas fraternel. En plus à la charge des mandatés, le transport et les 2 repas du soir restants.

Pour rappel, les mandatés porteront certes les voix de leur syndicat mais pas que. A la date, l'UGICT n'a pas

encore réalisé le partage des mandats. Quant au document d'orientation, il ne sera pas disponible avant début janvier 2014.

Une fois les mandatés connus, l'UFICT chimie les réunira afin d'étudier ensemble le document et faire des amendements. Les amendements seront portés par les syndicats et non la Fédération.

Frédéric Cherasco, membre du bureau de l'UFICT, est favorable à la reconduction de son mandat à la Commission Exécutive de l'UGICT.